

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 22 septembre 2026

N° 031-2026

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Procurations : 3

Nombre de votants : 18

Votes

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

17 septembre 2026,

Affichée et mise en ligne

le 17 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : MM. KOCIUBA, CABOUILLET, CAPITAINE, DENIS, FALLON, GOURNET, STIENNE

MMES BENYAHIA, DEBREF, DUBRUNQUEZ, HAMEL, JACOB, LAVAY, POUPONNEAU, WILLEMET

Absents excusés :

Mme FONTAINE B. qui a donné pouvoir à Mr KOCIUBA,

Mr LEBEGUE qui a donné pouvoir à Mr DENIS,

Mr VASCONI qui a donné pouvoir à Mme JACOB,

Mr RONSIN.

A été désigné secrétaire de séance : Mr CABOUILLET Jean-Yves

Le procès-verbal du 5 juin est approuvé.

Objet : Décision modificative n°2

Considérant qu'il convient pour procéder à des dépréciations de créances, de reprendre des crédits au chapitre 011 et d'effectuer des écritures comptables.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 22 septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-ADOpte la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES : + 38.00€ au compte 681/chapitre 68

DÉPENSES : - 38.00€ au compte 61521/chapitre 011

-DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

Le secrétaire de séance, Jean-Yves CABOUILLET



Le Maire, Michel KOCIUBA

